L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Bagatelle et Bourbon.*

No. 157. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 24 AVRIL 1828. Vol. 1.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $80, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou leurs correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Therence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et chez Jean Bryant.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas, est prêt maintenant pour prendre un chargement, au haut du et en prendre aussi un bas du fleuve, si Pon s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. Daily, maintenant à prendre charge à la Balize, pouvant recevoir 300 balles ou l'équivalent, fret et partira incessamment. S'adresser à

5 fév JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le bateau fin voilier, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Choate, prêt les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser

STETSON & AVERY,

5 fév No. 15 rue Bienville

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot OREGON, capitaine D. Boyce, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

17 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTI, capitaine Ketton, présent maintenant charge au haut de la Balize, et à son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN P. PAYSON.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la côte, et peut prendre encore 100 boucauts à bord, et l'on se présente immédiatement—pour lequel ou passage, s'adresser à

17 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa charge engagé et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

16 déc. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 6 et 21 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

On peut compter sur l'expédition des bateaux dans les jours fixés.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée les 1, et 16 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

On pourrait avoir quelques tonneaux de Sucre en s'adressant à W. W. CALDWELL.

10 décembre.

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Havre, consistant en bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Pantoufles de Barege, Rubans de Taffetas noir, et autres articles de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE junr

3 Déc.

500 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre.*

Europe.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.

Le brick EDWARD, a bonne d'environ 200 balles de coton, pour compléter son chargement ; pour fret ou passage on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au bout du Marché aux Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des aménagements superbes, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERMAIN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1200 balles de coton, est prêt à prendre chargement pour un desdits ports. S'adresser au capt. à bord ou a

17 déc. JULES LE BLAND. No. 193 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou à

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. I. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier; il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

14 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemines et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux aménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nile-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira desormais tous les Ler. 10 et 20 de chaque mois, et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord.

17 déc.

POUR LA ROBELE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le frêt sera reçu au bassin à bord de la galère qui descendra le précédent le départ du bateau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

17 déc. H. HUNT, Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH, *Lawson-Bluffs, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,*

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. O. Lawrence, part d'ici tous les [illegible] matin, pour les lieux [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser [illegible] ou à.

1 août *Journal d'Orléans.*

BOUCAUTS DE SUCRE

[illegible] à la Levée cette après midi ou demain, [illegible] vendus à des prix raisonnables, pour du comptant. S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauts sucre fin belle qualité mis sur habitation à 20 lieues de la ville. S'adresser à

29 Déc. JOHN HAGAN & Co.

Reçu par le brick Henry, de Marseille et à vendre par le soussigné :

Sardines à l'huile, gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boeté, un assortiment de confitures de la Havane, podgat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de Nantes, triple bouillon, vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 déc. *N. Mioton.*

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarissa Fergus, femme de Théodore Fergus,
contre
Théodore Fergus son mari, } ORDONNANCE.

SUR motion de P. A. Coutelin, Esqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que la douaire de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu contre le 20 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe dès-ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle reprenne du défendeur la somme de trois mille quatre vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir : Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpents de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne avec sa fille appelée Louise, un cheval bai, et les bestiaux [illegible] Et depuis l'exécution de la défendeur payera les frais*

4 *Février* 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS

Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

Lesquels frais se montent à la somme de trente piastres (30) cents, sans compter les honoraires du shérif.

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.

N. FARRIE, Sup. greffier.

Esclave en maronnage.

EST partie marronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse creole de ce pays, nommée *Célestine*, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites tâches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE,

rue du Quartier, entre Condé et Royale.

15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 132, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Formento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les gênes de dépenses qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres dispositions, la boîte fumigatoire pour les blessés est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de malades.

Son nouveau local lui permet [illegible] chez lui les malades qui voudront [illegible] ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, [illegible] situation, dans un quartier où les [illegible] plus saines entr'elles qui [illegible]

[illegible] 1 50

[illegible] 1 50

Le bonnet d'un nègre dans l'hôpital [illegible] 1 50

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Desbois, l'inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'assurance à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A vendre par les soussignés dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine
30 barils farine de blé [illegible], fraîche
20 fréquins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraîche
5 pipes eau-de-vie de France
Une caisse violons
Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 déc. *A. & Z. Conrier.*

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLES-ORLEANS, 7 Fev. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par Mr. Damien Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

F. GARDERE,

7 Fév. 4 *Trésorier de l'Etat.*

LE Soussigné se charge de vous faire obtenir des appartements à l'Etat de LA-ROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues de Malée, et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour ceux qui le partiront bien, il entreprendra des réparations dessus dites.

12 Jan R. A. COOKE.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux dames-jeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fins.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse patenté.
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
Grils pour bateaux à vapeur, Chaînes et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 pipes de confitures en boites communes et dorées ; 4 do. remont blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—68 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Rapidiere, et à vendre par

27 mar W. D. JOLLEY, rue Levée

TABAC &c.—En débarquement du brick Chateaux :

25 barils Tabac de Virginie,
25 bottes do. do.
260 caisses savon,
5 boucauts Rum quatrième preuve,
40 caisses cordes à coton et à laine de Whitemore, numéros assortis ; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par N. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en toile, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ambrosias de Queen-Ton, 18 do. do. dites Comtesses et Duchesses, reçues par le Bolivar, de Bolbec, et à vendre par

19 déc CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A LOUER.—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi.

15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association constituée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 du courant à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 5ème section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçus dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue royale.

F. L. PREVOST,

14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

ON désirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Arancel general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix : $2 50.

CH. JOURDAN & Co.

21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne

A VENDRE par F. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anizette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, do. aux foie gras, tranches de Saumon fumé, et sardines crues. 20 Fév.

[illegible] au Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT,

7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

CANARY WINE.—15 quarter casks canary wine, for sale low by

Calender & Drélois,

19 april 7, Bienville street.

College Louisianais.

LES développemens progressifs payés par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CAVELLIER a l'honneur pour d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRAGOLA, situé à un quart de mille environ de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront sûrement appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité du lieu, constatée par des juges compétens comme étant hors de la sphère d'activité des miasmes délétères qui, dans certaines saisons, infestent quelques parties de la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et fréquentée, sans être exposé à aucun des inconvénients inséparables qu'elle présente.

3°. Le bassin spacieux d'environ deux arpents de superficie à présent le maintien du Fondateur lui-même et les différentes dispositions qui rendent son système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité sans cesse impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidents et les inconvénients de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cavellier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement à ceux des personnes qui honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation, et il croirait manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas cette occasion de leur offrir ses remercîmens.

P. Guillot, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Rodriguez, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cavellier croit devoir [illegible] au public qu'il lui sera [illegible] de jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars

COUR DE PAROISSE—De la paroisse et de la ville de la Nlle-Orléans, les Avril 1828.—Frédéric Frey et autres créanciers de M. Souza l'aîné contre ledit Mordochée Souza l'aîné.—En présence de l'hon. J. Pitot, après avoir entendu lecture de la pétition relative au cas, et à la demande de P. Soulé Esq. avocat du pétitionnaire, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit sieur Souza, l'aîné, aura lieu au bureau du L. F. Caire, notaire public, le 14 Avril courant, à 10 heures du matin, pour prendre en considération les affaires dudit sieur Souza, l'aîné, et en attendant toutes procédures sont différées.—Je certifie par le présent ce qui précède.

3 avril. J. OLLIEF, dép. greffier

FABRICA de Savon, [illegible] Rue de la Pedro, Place d'Armes, N°. 28.

10 août

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

La vente de la Saint-Antoine étant ouverte aujourd'hui [illegible] le bail, [illegible] le tout les bons [illegible] CINQUANTE [illegible] pour un [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible]

J. Roffignac,

19 avril Maire

LES soussignés viennent de recevoir par la Zilia de Bordeaux [illegible] papier [illegible] dit aux [illegible] droit au Drawback.

31 mars CHS. JOURDAN & C.

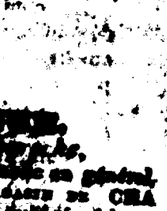

H. [illegible],

Successeur de J. Gouin & Ag,

PERVIENT ses amis, et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles manufactures de New-York. Ayant été à même de constater les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses nouveaux pratiques, en s'adressant à lui, auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St. Pierre, entre Chartres et Levée ; au dépôt qu'occupait Mr. A. Gaboroche, No. 28. 7 mars

AVIS—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point du tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

TOUSSAINT,

Rue Bourbon, entre St. Pierre [illegible]

27 fév N°. [illegible]